

Commune de la Cerlangue

Compte rendu du conseil municipal du 2 février 2016

L'an deux mille seize, le deux février à vingt heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au siège de la Mairie de la Cerlangue, sous la présidence de Monsieur RATS, Maire.

Etaient présents : M.RATS, M.DEHON, Mme CHAPELLE, M.LEGENTIL, Mme BENARD, M.LAIR, MME DUMESNIL, M.GUERIN, Mme BRAUDEL, M.RENAULT, M.DRONY, Mme MEDRINAL, M.BLONDEL, MME BRUMENT.

Etaient absents : MME BUNEL

Sylvie DUMESNIL a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1) Communications

- Arrêté préfectoral du 14 janvier 2016 autorisant des agents des services de l'état à pénétrer dans les propriétés privées pour des relevés d'informations relatives aux inondations.
- Planning de travaux sur la création du futur commerce.
- Radicatrail : course nature les 23 et 24 avril 2016.
- Recensement population sur la commune de la Cerlangue de l'INSEE.
- Note de la Préfecture sur les autorisations de sortie du territoire individuelles pour les mineurs.
- Remerciements de Monsieur LENORMAND.
- Remerciements d'attribution de subvention accordée par Vie et Espoir.
- Association la Fraternelle : exposition annuelle du 20 au 21 mai 2016 et concours de manille du 13 novembre 2016.

2) Occupation herbages

Tirage au sort pour l'occupation des herbages situées à la Porte Blanche et route du Pont.

3) Entretien de la voirie

4) Acquisition terrain

5) Ressources humaines

Modification du tableau des effectifs

6) Questions diverses

COMMUNICATIONS

Monsieur le maire procède à la lecture d'un courrier de la préfecture en date du 14 janvier 2016 autorisant des services de l'état à pénétrer dans les propriétés privées pour des relevés d'information relatives aux inondations

Planning des travaux du commerce multi-services : souci sur la construction elle-même (poutres et solives très abimées).

Les travaux sont bien avancés et pourront être terminés fin février pour une ouverture début avril 2016.

Radicatrail : lecture du courrier pour informer qu'il aura lieu les 23 et 24 avril 2016 sur le parcours habituel bis de la rue des guillebourdières.

Le recensement officiel par l'INSEE pour la commune : Population totale 1400 personnes dont 93 à la Maison Familiale Rurale.

Courrier de la préfecture pour les autorisations de sortie du territoire individuelles pour les mineurs : Monsieur le maire procède à la lecture de celui-ci.

Lecture du courrier de remerciement de Monsieur LENORMAND concernant le voyage et le repas des anciens.

Lecture du courrier de remerciement de Vie et Espoir de Haute Normandie concernant le versement de la commune de la subvention versée en 2015.

Association fraternelle : présentation des vœux ainsi que les remerciements pour la subvention versée en 2015.

Occupation des herbages

Présentation d'un tirage au sort afin que les agriculteurs de la Cerlangue puissent pouvoir bénéficier de ces occupations.

Occupations :

2016 : Christian Panchout

2017 : Danièle Bénard

2018 : Patrick Dumesnil

2019 : Jean-Michel LAIR

2020 : Rémy Aubry

Les conventions d'occupation doivent respecter certaines conditions comme par exemple libérer le terrain 15 jours avant la fête de la Saint Jean.

En parallèle : Monsieur le maire procède à la lecture d'un courrier de la communauté de communes Caux Estuaire afin de présenter le projet d'un concours équestre les 20 et 21 août 2016.

Monsieur le Maire fait part qu'il a contacté la communauté de communes afin de préciser que notre commune est intéressée car l'activité et le cadre sont ruraux.

Cette activité sera pérennisée dans les années à venir et le 3^{ème} weekend d'août sera dédié à ce concours.

Une condition sera stipulée dans la convention d'occupation dédiée à cette manifestation, qu'une association cerlangaise sera partie prenante de l'événement et que la rédaction de cette convention devra être réglementée.

L'hébergement pourra se faire à la MFR et dans les gîtes sur la commune.

L'herbage occupé par l'agriculteur tiré au sort devra être libre d'animaux de la mi-juin jusqu'à la manifestation et qu'un enrubannage doit être fait vers le 15 août 2016.

Le conseil municipal est favorable à ce concours hippique qui aura lieu les 20 et 21 août 2016.

Acquisition de terrain

Le champ de foire où se déroule la fête de la Saint Jean se trouve à côté d'un terrain appartenant à un particulier et celui-ci souhaite vendre cette parcelle.

Monsieur et Madame ROBLIN ont donc envoyé un courrier pour la mise en vente de ce terrain à la commune de la Cerlangue, cette acquisition pourra permettre d'avoir une réserve foncière dans les années à venir sur la commune.

Le prix proposé est à 1.5 € le mètre soit 30 000 euros les 2 hectares, (lecture du courrier) inquiétude car la SAFER serait susceptible d'empêcher cette vente.

Monsieur le Maire précise que cette acquisition est une belle opportunité pour la commune pour les manifestations à venir.

Monsieur DEHON précise qu'il faut étudier le projet car le budget n'étant pas voté et que cela pourrait imputer les travaux à venir et qu'il faudrait acheter qu'une partie du terrain.

Monsieur GUERIN propose que le terrain soit loué et qu'il est souhaitable qu'il reste dans le domaine agricole. 1 abstention Mme DUMESNIL

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que Madame Nelly ROBLIN, propriétaire des parcelles A182, A704, A702, A176 et A700 (La Porte Blanche), souhaite les vendre à la commune de la Cerlangue pour un montant de 30 000 €.

Il indique que l'avis de la SAFER sera demandé et qu'un rendez-vous avec le notaire se fera prochainement.

Vu,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,
- Le courrier de Madame Nelly ROBLIN en date du 11 janvier 2016 ;

Considérant, qu'il est nécessaire d'acquérir ces parcelles car étant déjà propriétaire de la parcelle qui se situe à côté, l'ensemble des parcelles permettrait d'agrandir le champ de foire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (1 abstention Mme DUMESNIL)

Décide,

- D'accepter la proposition d'achat des parcelles A182, A704, A702, A176 et A700 (La Porte Blanche) de Madame Nelly ROBLIN pour un montant de 30 000 €.
- De prendre en charge les frais afférents à cette vente, dont les frais de notaire.
- D'autoriser Messieurs le Maire et adjoints à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.
- Dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2016.

Entretien de la voirie

Monsieur le Maire procède à la lecture du devis reçu par l'entreprise LE MAITRE pour une prestation d'entretien de certaines voiries et qu'un agent communal s'est rendu sur place afin de déterminer les routes à entretenir.

En ce qui concerne la côte de Saint Jean, il est précisé qu'un coût important a été dépensé pour sa remise en état. Monsieur LAIR précise que cette côte doit faire partie de la prestation.

Un premier essai peut-être fait afin de voir la mise en route et revoir certains périmètres.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la sécurité des agents du service technique qui entretiennent les espaces verts est remise en cause car aucun matériel roulant n'est mis à leur disposition pour entretenir la commune.

Vu,

- Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Le devis de l'entreprise LEMAITRE,

Considérant, qu'il est nécessaire de faire appel à un prestataire afin d'entretenir les voiries de la commune,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide,

- D'accepter le devis de l'entreprise LEMAITRE pour un montant de 625 € HT le passage à hauteur de 2 à 3 passages à l'année.
- D'autoriser Messieurs le Maire et adjoints à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.
- Dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2016.

Ressources humaines

Modification du tableau des effectifs.

Suppression et création de postes suite à avancement de grade.

Suppression d'un poste de rédacteur territorial et création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe

Délibération annulant et remplaçant celle du 24 novembre 2015

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la délibération du 24 novembre 2015 doit être annulée et remplacée. En effet, la délibération n° 28/2015 fait apparaître une suppression de 4 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe et une création de 4 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Les conditions d'accès à ces avancements de grade ont évolués et la réussite d'un examen professionnel est obligatoire pour que les agents bénéficient de cet avancement.

Si aucun avancement de grade en qualité d'adjoint technique de 1^{ère} classe n'a pas eu lieu depuis 3 ans, la collectivité a la possibilité de nommer à ce grade un agent ayant 10 ans de services effectifs et qui a atteint le 7^{ème} échelon.

Une nomination après examen professionnel ouvre la possibilité du double de nominations « au choix » soit 3 nominations par an mais uniquement la même année.

Monsieur le Maire expose également aux membres du conseil municipal que des agents de la commune remplissent les conditions permettant de bénéficier d'un avancement de grade dans le même emploi.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transformer les postes ci-dessous :

- Poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe en poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.
- Poste de rédacteur territorial en poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe.

Vu,

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- la loi n°84-53 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

-

Considérant

- qu'il est souhaitable de faire bénéficier ces agents de cet avancement de grade pour chacun,
- qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe et de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème}, et non quatre comme le précise la délibération n°28/2015 du 24 novembre 2015.
- que les agents remplissent actuellement les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
décide :**

- d'accepter la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet et de supprimer 1 poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe au 1^{er} janvier 2016.
- d'accepter la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe et la suppression du poste de rédacteur territorial au 1^{er} juin 2016.
- d'autoriser Messieurs le Maire et adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- dit que la dépense sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2016 de la commune de la Cerlangue.

Modification du tableau des effectifs. Suppression du poste d'attaché territorial

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le poste de secrétariat de mairie était occupé par un grade d'attaché territorial jusqu'au 31 octobre 2015.

Vu,

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la loi n°84-53 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- la délibération du 2 juin 2003 créant le poste d'attaché territorial,

Considérant que ce poste est vacant, sachant que le secrétariat est assuré actuellement par un agent du grade de rédacteur, il convient de supprimer ce poste d'attaché afin de mettre à jour le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Décide,**

- d'accepter la suppression du poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 2 février 2016.
- d'autoriser Messieurs le Maire et adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Modification du tableau des effectifs. Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que suite au départ de l'agent assurant l'accueil de la mairie, celui doit être remplacé par un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Vu,

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la loi n°84-53 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant,

- qu'il convient de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe afin d'assurer l'accueil et les tâches liées à ce poste
- La nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide,

- D'accepter la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 3 février 2016.
- D'autoriser Messieurs le Maire et adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- Dit que la dépense sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2016 de la commune de la Cerlangue.

QUESTIONS DIVERSES

Groupement de commande : présentation des coûts annuels suite à la fin des tarifs réglementés de vente. L'acte d'engagement transmis par la communauté de communes fait apparaître un moindre coût que le coût actuel.

Vélo club lillebonnais :

- Passage de la course en date du 8 mai 2016 l'épreuve est intitulée « **le prix de la ville de la Cerlangue** ».
- **La 15^{ème} Juliobona** est organisée le dimanche 17 avril 2016 et traversera la commune de la Cerlangue et que celle-ci a donné son accord.

Un courrier est parvenu à la mairie afin de la solliciter, dans le cadre d'une étude de marché, pour l'installation d'un camion ambulant le jeudi de 13h30 à 16h30, pour proposer des services de toilettage pour chien, le conseil municipal précise qu'un commerce se trouve déjà sur la commune de saint romain et qu'il n'y a donc pas l'utilité de ce service sur la commune.

Les rencontres des hérissons : Sorties gratuites sur la Normandie

Maintien du CCAS : Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier de la Préfecture précisant que, suite à la loi NOTRE, l'obligation de maintenir le CCAS est supprimée. Monsieur le Maire et le conseil municipal souhaite maintenir le CCAS en l'état actuel

BAFA : mise à disposition des stages de formation

GACCSR : les Foulées scolaires piste d'Etainhus et sollicite une participation financière

Présentation des tarifs du parc des boucles de la seine : plantations, haies, arbres fruitiers.

Succession Langlois : lecture du courrier du notaire pour l'acquisition de la parcelle D551 : les membres du conseil municipal ne sont pas au courant de cette affaire et s'opposent à acquérir cette parcelle.

Courrier pour demande d'occupation de terrain par des scouts. Pas de structure pour accueillir autant d'enfants.

La parole est donnée aux adjoints :

Monsieur DEHON :

Plateau traversant : Un avis de publicité est affiché en mairie pour un montant estimatif de 50 000 € HT, de travaux et qu'une coordination avec le syndicat d'eau pour la conduite doit être faite.

Les branchements eau et gaz pourront être effectués en rapport avec les travaux VRD de la nouvelle mairie.

Le délai de réalisation sera d'environ 4 semaines.

Lotissement clos vallois : renouvellement de l'éclairage et décision à prendre avant fin février à la demande du SDE. Le sujet sera délibéré au prochain conseil municipal.

La date du prochain conseil pourrait être le 22 mars 2016.

Madame CHAPELLE

Remerciement pour l'aide apportée de Monsieur BLONDEL lors de l'absence d'un agent municipal.

Noël des anciens : un retour positif a été apporté en ce qui concerne le traiteur du repas du Noël des anciens.

Association vie associative : le jeudi 4 février 2016.

Voyage des anciens : le voyage aura lieu le vendredi 11 mars 2016 avec un déjeuner spectacle, une visite de la serre a papillon ainsi que le site de la pommeraie.

Cimetière : Monsieur Grenet est passé fin décembre avec l'entreprise TPE pour l'installation d'autres robinets car ceux actuels ne sont pas facile d'utilisation car ils sont installés avec un système de poussoir. Madame Chapelle précise qu'il existe certainement un vice de forme sur cette installation.

En ce qui concerne le revêtement des chemins du cimetière il n'y a pas de solutions.

Un courrier doit être envoyé en recommandé pour relancer ce chemin qui ne correspond pas aux attentes des usagers.

Dates à retenir :

- 18 février 2016 : coïné d'or
- 20 février 2016 : soirée tartiflette comité
- 27 février 2016 : soirée les amis de goma
- 5 et 6 mars 2016 : salon du printemps
- 13 mars 2016 : danse africaine
- 3 avril 2016 : amicale des anciens élèves
- 23 avril 2016 : concert coin de parapluie
- 8 mai 2016 : accueil des nouveaux habitants

Monsieur LEGENTIL :

Changement des adoucisseurs à la salle de sport et à la salle polyvalente.

Pour les interphones des écoles : les devis sont en cours de devis.

Des travaux de peinture sont prévisibles à la salle polyvalente (locale boules).

Salle de sport : un support sera à installer pour que les chaises n'abiment plus les murs.

Madame BENARD :

Inspection académique : le nouvel inspecteur propose, lors d'une réunion à la communauté de communes Caux Estuaire, un projet pour rassembler les élèves des classes des CM1 CM2 de toutes les communes au collège de Saint Romain de Colbosc.

Les enfants seraient installés dans des pré-fabriqués car pour l'inspecteur les classes sont amener à fermer dans les années à venir.

Il serait souhaitable de proposer un projet pour le printemps afin de ne pas fermer des classes.

Les ministres ne sont pas au courant de cette procédure. Madame Bénard précise que l'inspecteur procède à une forme de chantage.

Anne Braudel : 3 ordinateurs ont été installés dans la classe de Mme RASSE et une remise en état de 3 ordinateurs est prévue dans la classe de Mme Cosme.

David Guérin : demande que la salle polyvalente soit ouverte l'été et que le personnel doive faire un roulement pour pouvoir louer plus la salle polyvalente.

Jean Pierre Drony : des familles allemandes souhaitent rencontrer des familles françaises en partenariat avec le comité de jumelage

Monsieur le Maire présente l'œuvre à l'encre de chine offerte par Monsieur Hubert Magny qui a été réalisée par un architecte parisien Monsieur Luc ARSENE-HENRY en 1986.

Pendant les vacances de février la mairie sera fermée le vendredi matin au public.

Sans autre question, la séance est levée à 23h30 et ont signé les membres présents.